

Ces informations concernent la **Wallonie**. En [Flandre](#), les âges de vaccination peuvent être différents.

Le **calendrier de vaccination** reprend une **liste de vaccins recommandés** que les enfants reçoivent à certains âges afin de les **protéger de façon optimale contre différentes maladies**. Ce calendrier tient compte de la propagation des maladies, des propriétés des vaccins et de l'organisation des centres de vaccination.

CALENDRIER DE VACCINATION

2024-2025

	Nourrissons					Enfants et adolescents				Adultes		
	8 sem. (2 mois)	12 sem. (3 mois)	16 sem. (4 mois)	12 mois	15 mois	5-6 ans	7-8 ans	13-14 ans	15-16 ans	Femmes enceintes	Tous les 10 ans	65 ans
Poliomyélite	✓	✓	✓	✓	✓	✓						
Diphtérie	✓	✓	✓	✓	✓	✓						
Tétanos	✓	✓	✓	✓	✓	✓						
Coqueluche	✓	✓	✓	✓	✓	✓						
Haemophilus influenzae de type b	✓	✓	✓	✓	✓	✓						
Hépatite B	✓	✓	✓	✓	✓	✓						
Rougeole				✓								
Rubéole				✓								
Oreillons				✓								
Méningocoques ACWY					✓							✓
Pneumocoques	✓	✓	✓	✓	✓							✓
Rotavirus (vaccin oral)	✓	✓	✓	✓	✓							✓
Papillomavirus (HPV)								✓	✓			
Grippe (Influenza)										✓	✓	✓

- ✓ Recommandé à tous et gratuit
- ✓ Recommandé à tous
- Vaccin combiné (une seule injection)

Hexavalent : Vaccin qui confère une protection contre 6 maladies
Virus respiratoire syncytial (RSV) : une immunisation de la femme enceinte ou de l'enfant peut être proposée pendant la grossesse, à la naissance ou pendant les premiers mois de vie

- ① Pour les bébés nés avant 37 semaines de grossesse, une dose supplémentaire de vaccin contre le pneumocoque est recommandée à 3 mois et les vaccins prévus à 15 mois seront administrés à 13 mois (hexavalent et méningocoques ACWY).
- ② En 2 ou 3 doses en fonction du vaccin administré.
- ③ Vaccination en 2 doses à 6 mois d'intervalle (minimum 5 mois d'écart).
- ④ À partir de 24 semaines et idéalement avant 32 semaines de grossesse.
- ⑤ Pendant la saison grippale, quel que soit le stade de la grossesse.

E.R. ONE • Chaussée de Charleroi 95 • 1060 Bruxelles • +32 (0)2 542 12 11 • info@one.be • D/2024/74.80/43

Ce calendrier est susceptible d'être modifié au fil des ans. Votre médecin pourra éventuellement l'adapter à votre enfant, n'hésitez pas à discuter vaccination avec lui.

Pour plus d'infos :
Consultez votre médecin traitant ou le site
www.vaccination-info.be



En Communauté française, il est établi par l'**Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)**. En Communauté flamande, ces recommandations sont établies par **Kind en Gezin**, conjointement avec le **Departement Zorg** et le **Conseil supérieur de la Santé** de Belgique.

Le but du calendrier de vaccination est de **protéger le mieux possible** les enfants, les adolescents et les adultes. Pour les enfants souffrant de **problèmes médicaux spécifiques**, comme les enfants nés avant terme (prématurés), immunodéprimés ou gravement allergiques, un **calendrier de vaccination adapté** est établi.

Quand mon enfant sera-t-il vacciné ?

Le calendrier de vaccination comporte un aperçu de tous les **vaccins recommandés** et de l'**âge préconisé** pour les recevoir.

L'âge recommandé dans le calendrier comporte un intervalle strict de quatre semaines minimum entre les vaccinations. Une indication telle que « 5-6 ans » signifie que le vaccin est administré à partir du 5e anniversaire jusqu'au jour qui précède le 7e anniversaire. Une indication telle que « au-delà de 25 ans » signifie que le vaccin est administré à partir du 25e anniversaire.

Contre quelles maladies les vaccins du calendrier de vaccination offrent-ils une protection ?

L'ONE recommande d'administrer tous les vaccins du calendrier de vaccination aux enfants de 0 à 6 ans afin de bien les **protéger contre** les maladies infectieuses mentionnées ci-dessous.

Le calendrier de vaccination n'est **pas obligatoire**, mais **vivement recommandé**. Le seul **vaccin légalement obligatoire en Belgique est celui contre la polio**. Lors de la déclaration de naissance de votre enfant, vous recevez un certificat de vaccination contre la polio. Le médecin complète ce certificat après avoir administré la dernière dose de vaccin contre la polio, à l'âge de 15 mois. Vous avez alors l'obligation de remettre celui-ci au service Population de votre ville ou commune. Vous devez le faire avant que votre enfant ait atteint l'âge de 18 mois.

Lisez la fiche correspondante des vaccins pour de plus amples informations.

- **poliomyélite** (qui peut causer une paralysie) ;
- **diphthérie** (qui peut causer le croup) ;
- **tétanos** ;
- **coqueluche** ;
- **haemophilus influenzae type B** (bactéries pouvant provoquer une méningite, une pneumonie ou une septicémie) ;
- **méningocoques de type A, C, W et Y** (bactéries pouvant provoquer une méningite ou une septicémie) ;
- **hépatite B** (infection du foie) ;
- **rougeole** ;
- **oreillons** ;
- **rubéole** ;
- **pneumocoques** (bactéries pouvant provoquer une méningite, une pneumonie, une otite ou une septicémie) ;
- **rotavirus** (virus provoquant une diarrhée ou une grippe intestinale).

Les vaccins à administrer au même âge peuvent être **injectés simultanément**. Ils sont dans ce cas injectés à des **endroits différents dans le corps**. Cela peut se faire, par exemple, dans les deux bras ou avec au minimum 5 cm d'écart entre les piqûres s'ils sont administrés dans le même bras.

Combien coûtent les vaccins ?

Tous les vaccins du calendrier de vaccination sont **gratuits**. Vous ne devez **pas aller les chercher vous-même à la pharmacie**. Une seule exception à cette règle : le vaccin contre le rotavirus. Vous devez aller acheter ce vaccin vous-même à la pharmacie avec une prescription du médecin. Vous recevez ensuite un remboursement partiel via l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), de sorte que vous payez environ 12 euros par injection. Attention : ce remboursement est valable uniquement si votre bébé est âgé de moins de 6 mois.

Certains vaccins ne figurent pas dans le calendrier de vaccination, mais sont tout de même recommandés. Vous devez les acheter et les payer vous-même à la pharmacie. Dans certains cas, une partie des frais vous est remboursée via votre mutualité. Pour plus de précisions, contactez votre mutualité.

Points d'attention

1. **Respectez les âges préconisés par le calendrier de vaccination.**
2. Tenez compte de l'intervalle minimum **entre deux vaccinations**.
3. Reportez la vaccination si votre enfant **est malade et/ou s'il a de la fièvre**.
4. Si votre enfant a fait une **réaction allergique** à un vaccin par le passé, parlez-en à votre médecin.
5. Si votre enfant souffre d'un **trouble immunitaire** ou d'une autre maladie grave, signalez-le à l'avance à votre médecin.

Cette information a été fournie par PharmaInfo.be, une initiative de l'AFMPS.

Avez-vous encore des questions après avoir lu ces informations ?
Contactez votre médecin ou votre pharmacien.